

Vos réductions d'impôts avec AECRTS sas



AECRTS sas est une PME qui :

- répond à la définition des PME communautaires.
- exerce exclusivement une activité commerciale, industrielle.
- a son siège de direction effective en France.
- est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.
- bénéficie du statut de jeune entreprise innovante (**JEI**) réalisant des projets de recherche et de développement défini à l'article 44 sexies-0 A du CGI
- ✓ De plus, les titres de la société AEC RTS ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger.

Investisseurs et réduction d'IRPP

- AEC RTS est un organisme **éligible**
- Condition d'investissement : souscriptions directes ou indirectes au capital
- Déduction de l'impôt sur le revenu = 25% du montant des souscriptions en numéraire au capital d'AEC RTS .
- Les versements pris en compte pour le calcul de l'impôt payé en 2009 au titre des revenus de l'année 2008 toutes les souscriptions effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année 2008.

Investisseurs et réduction d'ISF

- AEC RTS est un organisme **éligible**
- Condition d'investissement : souscriptions directes ou indirectes au capital
- Imputer 75% des versements effectués dans les PME sur leur montant d'ISF, dans la limite annuelle de 50.000 euros.
- Les versements pris en compte pour la détermination de l'avantage fiscal sont ceux effectués entre la date limite de dépôt de la déclaration de l'année précédant celle de l'imposition et la date limite de dépôt de la déclaration de l'année d'imposition.

Exonération supplémentaire : Plus-values de titres de JEI

- Exonération, sous certaines conditions et sur option du contribuable, **réservée** aux investisseurs dans le capital d'AECRTS (qui bénéficie du statut de JEI)
- Le contribuable qui a **bénéficié de la réduction d'ISF** prévue en faveur de la souscription au capital de AECRTS, peut **bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu** à hauteur de la plus value réalisée lors de la cession des titres.
- Rescrit de l'administration fiscale (daté du 15 mai 2008 sous la référence 2008/72) à la direction des services fiscaux de l'aube

Exemples d'Investissement en titres d'AECRTS (JEI) et de rentabilité associée.
 Les résultats présentés dépendent d'hypothèses de croissance, de certaines conditions et d'option du contribuable.

Cette présentation ne peut pas être contractuelle. Il est rappelé à l'investisseur qu'en cas de faillite de l'entreprise, les exonérations d'impôts sont acquises mais la perte en capital peut être totale.

	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3
Montant de l'investissement	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Nombre d'actions	40 000	40 000	40 000
Prix de 1 action	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Choix de l'investisseur = x% du versement donne lieu à la réduction d'IR	100%	0%	90%
Montant de la réduction	10 000,00 €	- €	9 000,00 €
Taux Imposition IRPP	42%	42%	42%
Choix de l'investisseur = y% du versement donne lieu à la réduction d'ISF	0%	100%	10%
Montant de la réduction	- €	30 000,00 €	3 000,00 €
Horizon de l'investissement = 5 années			
Nombre cédé de titres	40 000	40 000	40 000
Prix de 1 titre (valo = 12% / an)	1,76 €	1,76 €	1,76 €
Plus-Value	30 480,00 €	30 480,00 €	30 480,00 €
Impôts sur les plus values	12 801,60 €	12 801,60 €	12 801,60 €
Rentabilité de l'investissement en Titres NON JEI	69%	119%	74%
Exonération d'impôts sur les plus values (moins 11% (CSG, CRDS, prélèvement social de 2% et contribution additionnelle à ce prélèvement))	- €	11 393,42 €	1 139,34 €
Rentabilité de l'investissement en Titres JEI	69%	148%	77%